

Séance du jeudi 7 septembre 2023 à 19h

L'an deux mille vingt-trois, le sept septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Dietwiller,

**Sous la présidence du Maire, Christian FRANTZ**

Etaient présents : Pierrette KEMPF, Raymonde SEILER (à partir du point 3), Richard LIEBY, adjoints

Claude SCHULLER, André BECK, Dominique RISTORCELLI, Michel BOBIN, Emmanuelle BONDUELLE, Elodie DEMARE, Eléonore JEAN DIT PANNEL, Charles KREMPPER, Elodie GERUM, Guillaume POIMBOEUF, conseillers municipaux

**Absents excusés avec procuration :**

Alain MORILLON procuration à Richard LIEBY

**Absents excusés sans procuration :**

Raymonde SEILER (jusqu'au point 2)

En présence : de Annie DEVEY (secrétariat)

*Quorum : 8. – présents 13 (jusqu'au point 2) – 14 (à partir du point 3)*

Secrétaire de séance : Pierrette KEMPF

Convocation du 31/08/2023

## **5. Contrat d'approvisionnement en plaquettes bois – saison 2023/2024**

Il est proposé de renouveler le contrat d'approvisionnement en plaquettes bois pour la chaufferie des bâtiments communaux, avec l'entreprise SUNDGAU COMPOST / AGRIVALOR.

Le marché inclut :

- la fourniture et livraison de plaquettes bois – qualité 'criblée' pour la chaufferie des bâtiments communaux pour une durée de 1 an ;
- taux d'humidité : 25 à 30% ; Fraction principale >80% masse : 30\*20\*10 ;  
fraction grossière < 20% masse : 50\*30\*10 ; Fines < 1%
- 156 € HT / tonne

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'engager la dépense correspondant à la fourniture et livraison de plaquettes bois pour la chaufferie des bâtiments communaux pour une durée de 1 an ;
- de retenir l'offre de l'entreprise SUNDGAU COMPOST/ AGRIVALOR ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à notifier cette décision à l'entreprise et à signer l'acte d'engagement ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document et effectuer toute démarche nécessaire à la bonne réalisation de ce marché.

Signatures : Le Maire Christian FRANTZ, La secrétaire Pierrette KEMPF

Certifié exécutoire – Le Maire – Christian FRANTZ



transmis à la sous-préfecture le 11/09/2023 - affiché le 12/09/2023